



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **vendredi 29 juin 2018 à 8h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Guy Laverdière, conseiller siège no 2 absent
Elaine Roy, conseillère siège no 3 absente
François Chevrier, conseiller siège no 4
Manon Pagette, conseillère siège no 5 absente
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire, Michel Bellemare, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mandat maire suppléant
4. Financement temporaire / règlement d'emprunt 605-2017
5. Travaux temporaires Lac Côme
6. Barrage Lac Clair – acquisition
7. Cession – terrain Lac Leboeuf (sujet reporté à une prochaine séance)

DIVERS

8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 086-2018-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
 Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Venne
 Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté



3. MANDAT MAIRE SUPPLÉANT

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a adopté la résolution numéro 876-2018-01 lors de sa séance ordinaire du 15 janvier 2018, procédant à la nomination de Monsieur Michel Venne comme maire suppléant;
- CONSIDÉRANT** que le mandat du maire suppléant, Monsieur Michel Venne, vient à échéance le 30 juin 2018;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme, pour fin de bon fonctionnement de ses opérations, désire procéder à la nomination d'un maire suppléant pour une durée indéterminée;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 087-2018-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- Que** monsieur le conseiller Michel Venne soit reconduit comme maire suppléant pour une durée indéterminée.

Adopté

4. FINANCEMENT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT D'EMPRUNT 605-2017

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a adopté le règlement numéro 605-2017 intitulé : «Règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 159 987\$ pour des travaux de mise aux normes du système de production d'eau potable»;
- CONSIDÉRANT** que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 605-2017 le 7 mai 2018;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire au montant de 159 987\$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 088-2018-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- Que** la Municipalité de Saint-Côme demande officiellement la *caisse Desjardins du Nord de Lanaudière* un financement temporaire à un taux préférentiel pour un montant n'excédant pas 159 987\$.



Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Côme, tous les documents à cet effet.

Adopté

5. TRAVAUX TEMPORAIRES LAC CÔME

CONSIDÉRANT les études déposées dans le cadre d'une mise aux normes du barrage du Lac-Côme/X0004347;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder un mandat de services professionnels afin d'effectuer, entre autres, les plans et devis pour la manipulation d'urgence de batardeau du barrage;

CONSIDÉRANT l'offre de services de LDV Consultants en date du 18 juin 2018 au montant de 20 196\$, excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette offre correspond aux demandes de la municipalité;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 089-2018-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate l'entreprise d'ingénierie LDV Consultants afin de procéder à la réalisation des plans et devis pour la manipulation d'urgence de batardeau du barrage.

Que la Municipalité de Saint-Côme accepte la proposition déposée en date du 18 juin 2018 par LDV Consultants au montant 20 196,00\$, excluant les taxes applicables.

Que les paiements des honoraires seront effectués selon l'échéancier suivant, à savoir :

- 10% à l'adoption de la présente résolution.
- 70% à la remise des plans et devis
- 20% après les essais opérationnels

Que le montant total est affecté au fonds réservé Barrage Lac-Côme.

Que la proposition déposée par LDV Consultants, en date du 18 juin 2018, fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

6. BARRAGE LAC CLAIR – ACQUISITION



CONSIDÉRANT la demande de l'Association Notre-Dame-Du-Lac-Clair à l'effet que la Municipalité de Saint-Côme se porte acquéreur du barrage X2002370 situé sur la rivière Swaggin dont elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater Me Amélie Coutu, notaire;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 090-2018-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate officiellement Me Amélie Coutu, notaire, dans le cadre de l'acquisition du barrage X2002370, afin de procéder à la rédaction des documents nécessaires pour cette transaction;

Que le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Côme, tous les documents relatifs à ce dossier.

Que la Municipalité de Saint-Côme assume le coût des présentes.

Adopté

7. CESSION – TERRAIN LAC LEBŒUF

(SUJET REPORTÉ À UNE PROCHAINE SÉANCE)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme est propriétaire du lot suivant, à savoir :

Numéro de lot : 5 540 905 (Ancien – P-46, 6^e rang, Canton Cathcart, paroisse de Saint-Côme)

Chemin du Lac-Long (vacant)

Cadastre du Québec

Circonscription foncière de Joliette

Superficie : 1 486,7 mètres carrés

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme souhaite procéder à la cession dudit immeuble;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro -

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

~~**Que** la Municipalité de Saint-Côme autorise la cession de l'immeuble décrit ci-après à monsieur Stéphane Paradis, à savoir :~~

~~Numéro de lot : 5 540 905 (Ancien – P-46, 6^e rang, Canton Cathcart, paroisse de Saint-Côme)~~

~~Chemin du Lac-Long (vacant)~~

~~Cadastre du Québec~~

~~Circonscription foncière de Joliette~~

~~Superficie : 1 486,7 mètres carrés~~

~~**Que** le montant de la cession de l'immeuble portant le numéro de lot 5 540 905 est de 2 230,05\$ (plus les taxes applicables s'il y a lieu).~~

~~**Que** cette cession est faite sans garantie légale.~~

~~**Que** le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Côme, tous les documents relatifs à ce dossier.~~

~~**Que** la Municipalité de Saint-Côme n'encoure aucun frais d'aucune sorte dans ce dossier.~~

Adopté

DIVERS

8. Affaires nouvelles

9. Période de questions

10. Levée de la séance

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 091-2018-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Michel Bellemare B.Sc., MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier